



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

***Esclaves : une humanité en sursis / sous la direction d'Olivier Grenouilleau
éd. Presses universitaires de Rennes, 2012
cote : 59.360***

C'est une équipe de prestigieux historiens et chercheurs qui explore l'humanité de l'esclave et ses statuts au travers de l'espace européen et celui de la traite transatlantique. Une première partie traite du statut des esclaves dans l'antiquité, selon Pline l'ancien, dans l'Athènes démocratique ou au travers de la littérature byzantine. Chapitre complété par une étude de la place des esclaves dans la tradition du Burkina Fasso et une autre qui puise ses arguments sur la fidélité servile dans tous les continents. L'ambiguïté des statuts provient en partie de celle du latin pour « res » objet de droit, traduit par chose, bien meuble, ambiguïté à l'origine de la notion d'homme « frontière » introduite dans ce chapitre.

La seconde partie décrit les statuts serviles en Amérique latine, aux Antilles françaises et dans les treize colonies britanniques d'Amérique du nord. Elle se termine par une analyse détaillée du fameux code noir dont le public ne retient souvent que l'article 44 faisant de l'esclave un meuble. Difforme au point de vue juridique, réaliste au plan économique, il est hypocrite sur ses articles accordant aux esclaves des droits rarement entièrement respectés. Toléré à ses débuts par une bulle du Pape Nicolas V, la traite, par les dimensions qu'elle prit ensuite, a pu embarrasser les églises et diviser les missionnaires : pourquoi maintenir en servitude des esclaves baptisés avant leur embarquement ? Pourquoi les esclaves parvenus dans les métropoles d'Europe deviennent-ils libres et pas ceux qui vont dans ses possessions tropicales ?

Compte tenu de son caractère presque universel et du fait que les négriers ne s'emparent pas de ceux qui ont leur religion, il eut été utile de compléter ce remarquable ensemble par la condition servile dans des pays d'islam et de bouddhisme. Les onze chapitres de l'ouvrage et celui qui en est une synthèse de son directeur offrent ample matière à réflexion.

Quant à la question de savoir si le transfert d'esclaves africains (et baptisés) vers les plantations des colons d'Amérique, et même de Sao Tome ou autres îles au large du continent a adouci leur sort, il serait difficile de répondre par l'affirmative dans tous les cas.

Yves Rodrigue

